MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

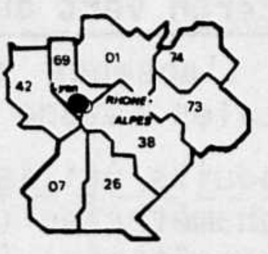


Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION
DLP 29-8-88036559
ARBO. VITI.

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

1er Avril 1987 — N° de série continue 332 — Bulletin n° 5

Tavelures du pommier et du poirier : effectuez le premier traitement
Puceron vert du pêcher : vous pouvez traiter actuellement
Moniliose de l'abricotier et du pêcher : veillez à bien protéger la floraison

Tavelure du poirier




C — C3 — D — D3
Gonflement apparent. — Apparition des boutons floraux.

La plupart des variétés ont atteint ou dépassé le stade C, intervenez en C3-D, avec un produit cuprique à raison de 250 g de Cu métal/hl. Sur poiriers, le cuivre peut être utilisé jusqu'au stade E.

Tavelure du pommier



C — C3
Gonflement apparent.

Le stade sensible C-C3 est progressivement atteint, effectuez dès à présent le premier traitement. Pour le choix des produits se référer aux pages 3 et 4 de ce Bulletin.

Oïdium du pommier

Profitez du traitement anti-tavelure pour ajouter un produit anti-oïdium. Pour lutter contre cette maladie évitez d'utiliser un fongicide, inhibant la biosynthèse de l'ergostérol (i.b.e.) ou un benzimidazole. Dans la mesure du possible, utilisez un des produits suivants :

binapacryl	(AMBOX 50)	50 g de ma/hl
bupirimate	(NIMROD)	50 g de ma/hl
chinométhionate	(MORESTAN)	7,5 g de ma/hl (volume de bouillie recommandé 1800 à 2500 l/ha)
dinocap	(KARATHANE)	18,25 g de ma/hl
pyrazophos	(AFUGAN CE)	30 g/hl
soufre	(nombreuses spécialités)	600 g/hl de soufre micronisé

Sur les variétés de pommes rouges, ne pas associer du soufre aux spécialités contenant du captane, en raison des risques de phytotoxicité :

triadiméfon (BAYLETON 5) 5 g/hl
nitrotal isopropyl + soufre (KUMUDAN) 250 g de ma/hl

P571

© Service de la Protection des Végétaux - Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Cloque du pêcher

En région tardive (Loire et les Savoies), maintenez la protection tant que le débourrement n'est pas terminé. Ailleurs, fin des traitements.

Puceron vert du pêcher

En l'absence de traitement d'hiver, intervenez soit au stade C-D, soit à la chute des pétales (stade G).

Produits utilisables :
alphaméthrine (FASTAC) : 1,5 g de ma/hl
cyperméthrine (nombreuses spécialités) : 5 g de ma/hl
deltaméthrine (DECIS) : 1,25 g de ma/hl
fenvalérate (SUMICIDIN 10) : 5 g de ma/hl
fluvalinate (KLARTAN) : 4,8 g de ma/hl
lindane (nombreuses spécialités) : 31,5 g de ma/hl. Utilisez de préférence une formulation huileuse.

Moniliose de l'abricotier et du pêcher

Effectuez deux applications, la première au stade D-E, la deuxième à la chute des pétales. Eventuellement, un troisième traitement pourra être appliqué durant la floraison si les conditions climatiques sont défavorables (froid - humidité).

Produits utilisables :
bénomyl (BENLATE) 30 g de ma/hl
bitertanol (BAYCOR 300 EC) 30 g de ma/hl
carbendazime 30 g de ma/hl
procymidone (SUMISCLEX) 75 g de ma/hl
iprodione (KIDAN-ROVRAL) 75 g de ma/hl
triforine (nombreuses spécialités) 33,25 g de ma/hl. Efficace sur l'oïdium.
thirame (nombreuses spécialités) 200 g ma/hl également efficace contre le chancre à fusiccocum du pêcher et la maladie criblée (coryneum)
vinchlozoline (RONILAN) 50 g de ma/hl
carbendazime + captafol (CERETAL liquide) 0,2 l de ma/hl

BOMBYX CUL-BRUN

Situation -

Lépidoptère dont les chenilles se nourrissent du feuillage des arbres qu'elles peuvent complètement détruire (juin).

Cet insecte est en forte extension dans l'Ain, notamment dans les secteurs de Villars-les-Dombes, Ambérieux-en-Dombes et Bourg-en-Bresse ; il est reconnaissable par les nids soyeux remplis de jeunes chenilles qu'il tisse le plus souvent au sommet des arbres et arbustes.

Les espèces attaquées sont préférentiellement les aubépines et les chênes isolés (bordure de route). Mais tous les arbres fruitiers peuvent être attaqués également.

Préconisation -

Avant la reprise d'activité des chenilles, couper et brûler le maximum de nids soyeux sur les arbres fruitiers et sur les essences forestières situés à proximité des arbres à protéger.